



**MAIRIE de SAINT-HILAIRE**

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020



## NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice , en dépenses comme en recettes.

Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2019

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer, la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2020 sont les suivantes :

- Dépenses : 1 597 631.07 euros
- Recettes : 2 580 271.60 euros

Excédent sur l'exercice : 982 640.53

Restes à réaliser 495 000 euros

Excédent Final 487 639.53 euros

Ratio de fonctionnement communaux

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 181
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
610 821,00	808 208,00	682,00	785,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	428,12	0,00
2	Produit des impositions directes/population	336,90	407 500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	525,73	1 089 631,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	891,04	0,00
5	Encours de dette/population	30,50	0,00
6	DGF/population	84,86	75 000,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	37,95 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,52 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	169,49 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	5,80 %	31 600,00 %

I- **Les Dépenses de fonctionnement : 513 747.92 euros**

A- **Les Dépenses réelles de fonctionnement**

**Chapitre 011** – Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 141 859.71 euros en 2019, à 137 816.35 euros en 2020. La dépense est stable  
Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments les consommations fluides, assurances ..... les achats de matières premières et de fournitures diverses les prestations diverses abonnements...

**Chapitre 012** – Les charges de Personnel passent d'un montant de 169 557.99 euros en 2019 à 191 860.59 euros  
Un agent espaces vert a été recruté au 1<sup>er</sup> juin 2020

**Chapitre 014**- L'Attribution de compensation du Muretain- Agglo passe d'un montant de 72 815 euros en 2019 à 81 308 euros

Pour Saint-Hilaire le transfert des compétences, service à table (restaurant scolaire), et l'entretien ménager, donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes : les fluides, les assurances, l'entretien des locaux ...

Quant aux salaires du personnel concerné par ce transfert ils sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC . Ce chapitre est en augmentation. Il a tout de même fait l'objet d'une baisse significative à la demande des élus car les premiers chiffres annoncés mentionnaient une augmentation de plus de 23% .

**Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante ; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux , contribution service incendie ( SDIS) indemnités des élus , participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Comité des Fêtes, Coopérative scolaire.

Ce chapitre passe de 72 752.00 euros en 2018 à 75 913.92 euros

**Chapitre 66**- Charges financières

Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts en cours passent de 14 258.09 euros à 18 713.06 euros.

Ce chapitre connaît une augmentation due aux nouveaux emprunts faits pour la salle polyvalente, ( voir détail partie investissement)

En 2020, le taux d'endettement communal reste cependant faible bien en de ça du seuil d'alerte.

B- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement**

Elles restent pour l'année 2019 à 8 136 euros .

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

Les amortissements annuels sont récurrents :

Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique en 2006

Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale 2013

Amortissement frais d'études en 2013

## **B- Les recettes de la section de fonctionnement : 620 887,44 euros**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 107 412.52 euros sur l'exercice.

### **Chapitre 013 : article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel**

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie. Pour 2020 : 6 689.84 euros

### **Chapitre 70 - Produit des services .**

Le montant passe de 9 894.39 euros en 2019 à 10 133.11 euros stable

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières les droits de place acquittés régulièrement par des commerçants ambulants

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès du Muretain- Agglo . Ce remboursement vient en diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement .

### **Chapitre 73- Impôts et taxes**

Ce chapitre passe d'un montant de 384 143 euros en 2019 à un montant de 439 888 euros en 2020 l'augmentation des taxes foncières est due aux nombreuses constructions.

Les contributions directes passent de 360 034 euros en 2019 à 397 883 euros en 2020 plus 37 849 euros de taxes supplémentaires

Variation du taux d'imposition 2020 voté par le Conseil Municipal était de 1% qui est venu s'ajouter à l'augmentation des bases .

La taxe sur les Pylônes passe 21 312 euros en 2019, à 22 887 euros en 2020 stabilité du reversement par le prestataire d'Electricité, qui verse une participation financière à la commune afin de compenser l'occupation du domaine public .

### **Chapitre 74- Les dotations et participations passent de 147 154.06 euros en 2019 à 160 897.27 en 2020**

Elles sont constituées des recettes suivantes :

Dotation forfaitaire (DGF) 73 473 en 2019 passe à 76 583.00 en 2020

La hausse vient de l'accroissement de la population communale bien que le décompte se fasse à partir du recensement de la population de 2017 par lissage.

La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe à 16 675 euros en 2019, à 16 995 euros stable.

La dotation nationale dite de péréquation passe de 7.383 euros en 2019 à 6 645 euros diminution .

La compensation perte additionnelle des droits de mutation. Cette taxe reversée aux communes n'est pas propre à la commune de Saint-Hilaire. Le calcul est fait au niveau départemental à partir des ventes foncières. Elle passe de 39 731.06 euros en 2019 à 47 019.46 euros en augmentation.

La compensation taxe habitation et taxe foncière passe de 9 892 euros en 2019 à 10 039 euros stable.

Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste.

### **Chapitre 75- Produit prêt salle des fêtes : passe de 620 euros en 2019 à 320 euros en 2020. Très peu de locations en raison de la COVID 19**

### **Chapitre 77- Produits exceptionnels remboursements divers au profit de la commune 2 961.43 euros ( correspond aux sinistres remboursés par la compagnie d'assurance)**

## **II Section d'investissement :**

### **A- Dépenses d'investissement : 1 083 883.15 euros**

-Les dépenses d'investissement sont essentiellement la construction de la salle Polyvalente

#### **Chapitre 23 -**

##### **Opération N° 12**

Par sécurité la protection du système du carillon s'est imposée elle s'est faite en 2 tranches pour 2019 3 409.20 euros pour 2020 4209.60 euros

##### **Opération N° 13 :** 2<sup>ème</sup> modification du PLU

L'opération s'est faite sur 2 exercices 2019-2020

Pour 2019 frais d'études plus insertions presse total : 6 087.03 euros, en 2020 les honoraires du Commissaire enquêteur plus le solde des honoraires du cabinet d'Etudes soit 3 384.67

##### **Opération 17 :** Equipement bâtiments communaux Groupe Scolaire et autres coût total 18 464.94 euros

Il s'agit du programme Ecole numérique 13 170.30 euros et équipement mobilier 5 288.064  
Plus programme informatique Mairie 6 249.51 euros

##### **Opération 19 :** Cheminements piétonniers 24 340.80 euros

**Opération 20 :** Construction de la Salle Polyvalente début de réalisation: montant des travaux réalisés en 2019 : 121 553.93 en 2020 974 100.25 euros

*Pour mémoire : En 2017 : 7 168 euros ce montant correspond essentiellement aux frais de mise en concurrence, choix cabinet d'architecte dans le cadre des marchés publics, plus délimitation du terrain par géomètre DPLG*

*. En 2018 : 32 087,92 euros ce montant correspond essentiellement aux prestations intellectuelles études, permis de construire, plans...pour la construction de la salle Polyvalente .*

#### **Chapitre 16 -**

##### **Emprunts**

Capital remboursé en 2020 : 31 563.51 euros. Il est à noter que le capital des emprunts communaux se paye en section d'investissement alors que les intérêts des emprunts se payent en section de fonctionnement (voir ci-dessus). Le taux d'endettement communal est de 8,7 % en de ça du seuil d'alerte pour les finances de la commune.

### **B Les Recettes d'investissement : 281 031.48 euros**

#### **Chapitre 13 –**

En 2019 a été versé une avance par la Préfecture dans le cadre de la subvention DSIL

- construction salle Polyvalente : 109 320 euros .
- En 2020
- Subvention Etat Ecole Numérique 6550 euros
- Subvention Région piétonnier 2 600 euros

- Subvention département 151 927.71 Salle Polyvalente

**Chapitre 10-**

FCTVA : 11 869.37 euros récupération de la T.V. A sur les travaux de l'année 2019

Montant Taxe d'Aménagement .

Cette taxe s'applique à toute construction nouvelle elle passe de  
136 759.71 en 2019 à 99 948.40 EN 2020

**RESULTATS Global de CLÔTURE ANNÉE 2020**

SAINT-HILAIRE - Budget Communal M14 - CA - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	513 747,92	G	620 887,44
	Section d'investissement	B	1 083 883,15	H	281 031,48

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	493 484,27 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 184 868,41 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 597 631,07	= G+H+I+J	2 580 271,60

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	495 001,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	495 001,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	513 747,92	= G+H+K	1 114 371,71
	Section d'investissement	= B+D+F	1 578 884,15	= H+J+L	1 465 899,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 092 632,07	= G+H+I+J+K+L	2 580 271,60

Fait à Saint-Hilaire le 29/03/2021

LE MAIRE

André MORÈRE



